

# Assemblée annuelle du GFMES du 7 juin 2016

## 1. Salutations et ouverture de l'assemblée

Nous remercions la présence des membres et des orateurs pour notre assemblée annuelle.

Merci à Pauline et à sa classe pour la mise sous pli des convocations. Petit cadeau pour les élèves.

Excusés: Christine Gozel, Antoine Gremaud, Sophie Forestier, Florence Esseiva, Laurence Ducret-Rime, Erik Delpriore, Christine Marmy, Isabelle Joye-Boivin, Catherine Gobet Audergon, Edith Théraulaz.

## 2. Approbation de l'ordre du jour et du PV de l'assemblée du 9 juin 2015

Le PV était disponible sur le site internet du GFMES. Pas de remarques, le PV est approuvé.

Catherine Friedli et Mirko ont fait un diagramme comprenant les différentes institutions. Mirko nous présente ce diagramme. Il y a quelques remarques et nous rajoutons deux institutions. Ce diagramme apparaîtra dans la lettre qu'on reçoit en début d'année. Merci pour le travail.

## 3. Informations de la FOPIS par André Dunand

André Dunand :

Remerciement pour l'invitation à notre assemblée. Pierre-Yves Oppiker s'excuse. André Dunand est MSP à Ste-Camille.

Cette année, il n'y a pas de points particuliers concernant la CCT ; il n'y a donc pas de demande pour modifier la CCT.

ASE -> les ASE n'ont pas encore d'équivalence de salaire avec les ASSC, pour une même formation. Il y a donc une pétition qui est en route ; elle se termine le 17 juin.

Le *FOPIS-info* va bientôt sortir.

Un petit document « question du mois » est disponible ; distribution durant l'assemblée (mais possibilité de l'avoir en version PDF).

Concernant les mesures de restriction budgétaire, il est important de se mobiliser s'il y a une action cet automne.

## 4. Informations de la SPFF de Gaétan Emonet

Cette année, la SPFF a essayé de faire des efforts sur l'information / site Internet / Facebook / l'Éducateur.

Le GFMES a une bonne participation à la SPFF ; merci à Liliane, participante.

Quelques éléments de travail de la SPFF :

## **Mesures d'économies**

- Il y a deux dossiers qui ont été suivis. Les mesures concernant l'enseignement : primaire et secondaire II / école professionnelle / institut de Grangeneuve. La seconde mesure : le seuil de -2 / + 2 pour l'ouverture de classe (le but était d'économiser plus de 16 classes).  
Résultat : un accord a été trouvé : toutes les mesures du secondaire II ont été abandonnées. La mesure -2 / + 2 a aussi été abandonnée.
- Les mesures qui touchent tout le personnel de l'Etat. Il y a eu un grand bénéfice dans les comptes de l'Etat. La fortune de l'Etat a augmenté. Les associations de personnel, SSP, SPFF ne veulent donc pas rester sans rien faire et aimeraient pouvoir avoir un retour de ces bénéfices : -> augmentation salariale  
-> plus d'ouverture de postes, si besoin (particulièrement dans les enseignants spécialisés).

Si le conseil d'Etat n'est pas d'accord d'augmenter les salaires et les postes -> au mois de septembre, nous ferons une journée d'action (FEDE et SSP sont d'accord pour cela).

Pour info : palier en juillet 2016 // prochain palier en janvier 2017

## **Retour de consultations**

- Il y a eu l'abolition de la directive qui limitait le taux d'activité 40%-60% (le responsable d'établissement décide des pourcentages qu'il veut octroyer).
- Un courrier pour M.Siggen a été envoyé -> le suivi pédagogique et éducatif augmente ; il y a la demande d'avoir des unités de décharge (mais ça sera éventuellement décidé dans un futur à moyen terme).
- Règlement de la loi scolaire : un travail a été fait à la SPFF, mais aussi au GFMES. Les définitions sont maintenant claires / les classes D restent.  
Un point qui n'est pas approuvé par la SPFF -> le dédoublement des classes. Un enseignant devrait, selon la loi, pouvoir prendre sa classe entière pour les enseignements des arts (ACT-ACM), à partir d'un certain effectif. Ce point est encore à discuter.
- Liliane participe au groupe de travail de la compensation des désavantages. Le résultat final va bientôt sortir.

## **Rencontre avec M. Siggen**

M. Siggen a pris conscience qu'il y a des points qui ne fonctionnent pas. L'enfant est mis au centre des préoccupations ; mais cela ne va pas aller très vite. Discussion sur l'attention à moyen terme -> un MCDI pourra être amené à fournir des MAR et un enseignant spécialisé pourra être amené à fournir des MAO. Actuellement, il y a plusieurs intervenants par classe, parfois en même temps ou pour un même élève. Ce n'est donc pas un système efficace !

## **5. Petit mot du Président du GFMES, Mirko Cuni**

Pédagogie spécialisée : il y a eu beaucoup de travail à la fin 2015 ; merci aux membres qui ont participé à ce travail d'analyse.

Certaines institutions ont fait un travail pour relire et compléter le document sur la Loi sur la pédagogie spécialisée.

Quelques points avaient été soulevés -> un manque de clarté MAO et MAR. Il n'y a pas de définitions précises dans la loi. // -> qui va engager les enseignants spécialisés (ce point

n'est toujours pas clair // -> oubli des référents actuels du SI (qui va s'occuper de ces références ?) // -> le rôle de l'enseignant spécialisé à clarifier (en institution ou en intégration).

Surcharge de la cellule d'évaluation -> il faudrait simplifier les procédures pour des élèves qui ont des handicaps qui ne se modifient pas d'une année à l'autre.

Reconnaissance des diplômes : Christel Galli avait préparé des dossiers, il y a quelques années. Mirko et Gaétan ont discuté ensemble. Carole Plancherel est une personne-ressource pour ce dossier. Elle pourra nous aider. Ce dossier de reconnaissance des diplômes a débuté en 2008.

Petit coup de pub pour le SER (syndicat des enseignants romands, permet entre autre de préparer et organiser la journée de l'enseignement spécialisé). Nous cherchons un représentant (seule condition : être cotisant au GFMES). S'annoncer à Mirko.

Compensation des désavantages. Le but est d'obtenir un diplôme équivalent pour les élèves avec handicap ou autre « désavantage ».

Rajout de Liliane : l'information aux enseignants spécialisés ou primaires / secondaires va être compliquée. Une fois le rapport sorti, il y aura un travail d'informations énormes. Il ne sera pas évident de faire la différence entre enseignement spécialisé et compensation des désavantages. Il y aura une procédure à suivre. Il y aura aussi des personnes-ressources, qui pourront être contactées pour s'informer s'il y a un doute. Le suivi devrait être pouvoir fait entre le primaire, le secondaire I et le secondaire II. Nous devrions recevoir des nouvelles prochainement.

Discussion concernant les mesures d'économie : une classe va fermer au CEP. Le personnel doit moduler ses pourcentages. Deux classes ferment à Villars-Vert -> certaines personnes doivent baisser leur pourcentage. 14 élèves annoncés à Villars-Vert ont « disparu ». Où sont restés ces élèves ? Dans le circuit primaire, sans soutien ?

Un courrier devrait être écrit par la direction / par les employés. -> Renvoyer des informations précises, avec des chiffres, à Mirko (envoyer un mail). Ensuite, il faudrait avoir une discussion avec Herbert Wicht (Liliane se propose d'aider Mirko à écrire cette lettre).

Perspectives pour l'année prochaine : règlement de la pédagogie spécialisées / dossier de la reconnaissance des diplômes / collaboration avec MCD/MCDI.

Cette année, le GFMES a 99 cotisants (10 de plus que l'année dernière). Remerciement pour le soutien, pour les représentants des différentes institutions et pour les différents postes.

## **6. Compte GFMES par Françoise Savary**

Les comptes ont été bouclés.

Il y avait 1555.20 début 2015 et 1819.30 fin 2015.

Il y a un bénéfice de 264.10.

Valérie Dolder a contrôlé les comptes du GFMES. Merci à elle. Acclamation pour la tenue des comptes.

Merci à Françoise pour la tenue parfait des comptes.

## 7. Comité 2016-2017

Les membres actifs du comité recevront prochainement les défraiements pour les frais. Les classes du CENS/G ne participent pas directement aux comités, mais nous avons un nouveau contact (Claude Nicolet -> boîte aux lettres).

Nous avons la chance de pouvoir travailler avec un représentant du SSP, Catherine Friedli. Merci à elle.

Deux personnes quittent le comité. Remerciement :

- Pauline Gacond (représentant l'Institut de St-Joseph).
- Luca Calcagno (représentant au CESL/G, change de travail).

Changement : Stéphanie Wütrich quitte son poste de représentante à la FOPIS.

Personne ne s'est encore présenté pour la remplacer. Nous cherchons quelqu'un pour être représentant au comité de la FOPIS (environ 10 comités par année).

Christel Galli annonce ce soir qu'elle quitte le comité du GFMES. Elle participera toutefois au dossier de la reconnaissance des diplômés. Elle n'a pas encore trouvé de remplaçant, mais va chercher auprès de ses collègues ; il y aura peut-être un tournus qui sera mis en place.

Mirko : président

Liliane : déléguée SPFF

Françoise : caissière

Stéphanie B. : secrétaire

Acclamation pour réélire le comité.

Richard Mésot s'occupe de notre site Internet. Merci à lui ! Il est important que chacun se sente libre de lui envoyer des articles, etc. afin qu'il puisse les poster. Il faut que le site soit en mouvement.

Départ à la retraite : Rosemarie Page, institut St-Joseph. Rosemarie a recréé le comité, avec l'équipe, en 2008. Remerciement et petit cadeau.

Assemblée SPFF : elle aura lieu le 9 septembre, à Lossy. C'est un vendredi soir à 17h15 ; le repas est offert à la suite de l'assemblée. Il faut s'inscrire pour cette assemblée (droit à 10 places).

Belle fin d'année scolaire et merci à Françoise pour l'apéro.

Villaz-St-Pierre, le 14 juillet  
La secrétaire, Stéphanie Barthlomé